

Plan de reprise d'activité et d'accueil public post-confinement

établi selon les recommandations de la Direction générale de la création artistique du document d'**Aide à la reprise de l'accueil du public dans des espaces d'exposition** diffusé par le Ministère de la Culture [<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-le-ministere-informe/Deconfinement-aide-pour-la-reprise-d-activite-et-la-reouverture-au-public>] et du **Protocole relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées** établi par le Ministère de l'Éducation nationale [<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>].

1. Scénario et modalités de réouverture aux publics

• Deux scénarios de réouverture ont été envisagés :

- réouverture à la rentrée scolaire 2020, lors de la première exposition de la programmation 2020-21, "*L'artiste en sorcière*", de Magali VAILLANT et Olivier LEROI, sur une proposition d'Elsa VINCENT (période initialement prévue de mi-octobre à début décembre 2020) ;

- réouverture dans le courant du mois de juin 2020, avec l'exposition "*Une classe ne se tient pas sage toute seule*", en partenariat avec l'Ensa de Bourges, de Wan-Ting FU, Juliette VANWATERLOO, Arnaud ADAMI, Pierre GRANDCLAUDE, et Grégoire MESSERI, sur un commissariat d'Étienne MEIGNANT (dates initialement prévues : du 23 juin au 10 juillet, et du 19 août au 26 septembre 2020).

Le deuxième scénario avec une réouverture en juin 2020 a été privilégié afin de maintenir la participation de la Transversale à BOURGES CONTEMPORAIN et de pouvoir proposer aux élèves du lycée Alain-Fournier des visites de l'exposition avant la fin de l'année scolaire dans le cas d'une réouverture de l'établissement aux élèves.

• Modalités de réouverture et d'activité pour la programmation de l'année 2020-21 :

- limitation de la jauge d'accueil public (jauge maximale à 18 personnes — 74m^2 de surface résiduelle $\div 4\text{m}^2$) ;
- limitation de l'accueil des groupes scolaires à 10 personnes (visite des classes par roulement) ;
- instauration d'un sens de circulation en intégrant la salle d'activité comme espace d'accès vers la sortie ;
- nettoyage et désinfection quotidiennes des locaux d'exposition accessibles au public ;
- annulation des vernissages publics intérieurs (possibilité de vernissages en extérieur, ou en intérieur sur invitation uniquement) ;
- limitation de la programmation 2020-21 à quatre expositions sur la période scolaire et une exposition d'été ;
- mise en place d'une signalétique ou d'une communication spécifique à l'attention des publics ;

- retrait de la documentation et du plan de salle en libre distribution pour les publics mais distribution sur demande par le ou la chargée de médiation de l'exposition, consultation et téléchargement possible sur le site du lycée Alain-Fournier à la rubrique de la Transversale, accessible par QR code ;

- présentation et communication sur les expositions par des capsules vidéos permettant des visites virtuelles diffusées sur le site du lycée Alain-Fournier dans la rubrique de la Transversale, ainsi que sur les réseaux sociaux de la Transversale (Facebook, Instagram) ;

- actions de communication externe sur le site du lycée Alain-Fournier à la rubrique de la Transversale et sur les réseaux sociaux mises en place pour accompagner la reprise d'activité.

2. Application des mesures de protections et de distanciation des publics

- communication de consignes au ou à la chargée de médiation de l'exposition pour préciser la conduite à tenir vis-à-vis des visiteurs (respect des règles de distanciation physique, des gestes barrières, etc.) ;

- mise à disposition de matériels spécifiques (masques, gel hydro-alcoolique, lingettes de désinfection) pour le ou la chargée de médiation en contact avec le public ;

- port du masque par le ou la chargée de médiation obligatoire en présence du public ;

- contrôle des flux (jauge, densité, circulation) et de l'accès aux espaces exigus (couloir d'exposition) par le ou la chargée de médiation ;

- suppression du présentoir de documentation, le plan de salle sera distribué individuellement et à usage unique sur demande du public par le ou la chargée de médiation, qui sera aussi chargée de le récupérer en fin de visite afin qu'il soit jeté si le public ne souhaite pas le conserver ;

- une pompe de gel hydro-alcoolique sera mis à disposition du public à l'entrée de l'espace d'exposition ;

- si possible, accueil des publics en extérieur afin de conserver les portes ouvertes pour limiter les contacts avec les poignées ;

- port du masque souhaitable pour les publics ;

- aération de l'espace d'exposition avant et après chaque journée ou séries de visites ;

- nettoyage et désinfection de tout dispositif d'exposition susceptibles d'avoir été en contact avec les mains (boutons, prises, télécommandes, appareils électriques, etc.) à la fin de chaque journée ou de séries de visites par le ou la chargée de médiation ;

- nettoyage quotidien des sols des espaces d'expositions et de circulation, ainsi que des surfaces susceptibles d'être entrées en contact avec les mains du public (poignées de portes, interrupteurs, etc.) par les personnels techniques de maintenance.

3. Œuvres exposées

- les œuvres exposées durant la période où devront s'appliquer les mesures de restrictions sanitaires ne devront pas être manipulées ou manipulables par le public ;
- durant le montage et le démontage de l'exposition, les œuvres devront être manipulées avec des gants de protection par les artistes ainsi que par les personnes chargées de les assister ;
- le montage devra être assuré par un groupe de personnes limité à 10 ;
- si possible, privilégier un accrochage des œuvres et une scénographie permettant de faciliter le respect des distances physiques ;
- aucune incidence n'est envisagée concernant le déplacement et le dépôt des œuvres pendant l'exposition.

4. Programmation

- report de l'exposition "*Antre-soi*", de Yoko IINUMA et Arthur BARBE, sur une proposition d'Emmanuel YGOUF, initialement prévue du 01 avril au 07 mai 2020, annulée en raison des mesures de protection sanitaire et du confinement, sur la programmation 2020-21, du 30 mars au 12 mai 2021 ;
- report de l'exposition Frédéric FLEURY dans le cadre du cycle d'expositions "*L'inquiétante enfanceté*", sur une proposition d'Emmanuel YGOUF, initialement prévue sur la période avril-mai 2021, sur la programmation 2021-22 ;
- la programmation 2020-21 sera limitée en nombre d'expositions mais augmentée dans la durée pour chacune d'elles afin de permettre des visites plus nombreuses de groupes restreints (notamment des groupes scolaires) ;
- décalage de l'ouverture de l'exposition "*L'artiste en sorcière*", de Magali VAILLANT et Olivier LEROI, sur une proposition d'Elsa VINCENT, à début novembre 2020 pour un prolongement jusqu'à mi-décembre 2020 ;
- décalage de l'ouverture de l'exposition Chloé POIZAT, sur une proposition d'Emmanuel YGOUF, à début janvier 2021 jusqu'à fin février 2021.

Espace d'exposition La Transversale
Lycée Alain-Fournier
50, rue Stéphane Mallarmé, 18000 BOURGES

son représentant, Monsieur Patrick Meunier, Proviseur du lycée Alain-Fournier

À BOURGES le 15 / 06 / 2020